



# Conseil Municipal Jeudi 13 janvier 2022

20h30

## Salle du Conseil Municipal

### Membres du Conseil Municipal présents :

Martine BOHER, Etienne BUSCAIL, Jean-Pierre CABOT, Stéphane CAUCAT, Anne-Marie COIGNARD, Lionel DIRAT-RIVEILL, Jean-Louis LACUBE, Jean-Dominique LAPORTE, Nathalie MARTINEZ, Catherine PETRIEUX, Michel POUDADE, Alain VAUTIER, Laurent WEGSCHEIDER.

Sous la Présidence de M. Michel POUDADE, Maire.

Absents excusés : Hélène BIER, Angélique JEAN.

Procurations : Hélène BIER à Laurent WEGSCHEIDER, Angélique JEAN à Anne-Marie COIGNARD.

Désignation du secrétaire de séance : Alain VAUTIER

### Ordre du Jour

#### Présentation des projets de la communauté de Communes des Pyrénées catalanes

1. Calcul définitif loyer RASL 2021
2. Nouveaux statuts SPANC66
3. Convention assistance avocat SCP Margall – d'Albenas
4. Procédure aménagement Sarrat del Poujal
5. Ressources Humaines
6. Questions diverses

M. Pierre BATAILLE, Président de la Communauté de Communes des Pyrénées catalanes et M. Alexandre ANGER - directeur, présentent les projets de la communauté de communes

### **SCOT/ Aménagement territoire**

Concordance PLU

Petites Villes Demain : Les Angles / font Romeu

CRTE – Montagnes Catalanes / Marketing territoriale (pnr)

### **Développement Economique**

Tiers lieu coworking ( 2022 : Matemale -Bolquère – Les Angles)

ZAE Font Romeu et ZAE Matemale : atelier de découpe et autres projets (narcisse)

SPIC – projet reprise par entreprise adaptée

### **Promotion Touristique**

Réseau wifi intercommunal - Projet OTI numérique

### **Tourisme pleine nature**

ZAT Lac de Matemale

Refuge des Bouillouses (travaux en cours 2 200 000€)

### **Sport héritage 2024**

Xco / boucle cyclo sport / piste skiroue-biathlon

Rénovation complexe sportif intercommunal ( pc en cours 4 000 000€ + 1 000 000€ annexe)

### **Mobilité**

PISTE CYCLABLE/voie verte (lac - msp, msp - centre village, centre village - salite)

### **Culture et patrimoine**

Médiathèque(s) intercommunales (p.c. accordé 1 700 000€)

### **Enfance/Social/service public**

Maison France SERVICE ITINERANTE - Conseiller numérique (avril 22)

Pôle enfance La Cabanasse (Haut Conflent) (phase APS en cours 9 500 000€)

Campus connecté (80 000€) livraison 15 janvier

Présence verte

### **Environnement**

Déchets : PLPdma avec Cerdagne

Gemapi

## **1. Calcul définitif loyer RASL 2021**

En tenant compte de tous les paramètres présentés à l'assemblée, le loyer 2021 est déterminé à la somme de 2 880 891,17€

**Approuvé à l'unanimité**

## **2. Nouveaux statuts SPANC66**

Délibération : Le Conseil Municipal

- **APPROUVE** les modifications statutaires ci-dessus,
- **DIT** que les statuts sont annexés à la présente délibération pour faire avec elle un tout indivisible.

**Approuvé à l'unanimité**

## **3. Convention assistance avocat SCP Margall – d'Albenas**

### **I - Objet de la mission :**

La SCP TERRITOIRES AVOCATS, avocats au Barreau de MONTPELLIER, spécialistes en droit public, propose une assistance juridique pour toutes ses activités et missions liées à l'exercice de ses compétences et de ses activités municipales.

4609.00 € HT – 5476.80 € TTC

Délibération : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer cette convention.

**Approuvé à l'unanimité**

## **4. Procédure aménagement Sarrat del Poujal**

Le PLU approuvé le 19 décembre 2018, définit une zone à urbaniser « Sarrat del Poujal »

### **Etat d'avancement du projet**

#### **5-1 Etude environnementale**

La société CRBe a diligenté une étude « Faune, Flore et Habitats », qui s'est déroulée entre les mois de mai et d'octobre 2021.

#### **5-2 L'étude par EGIS**

La commune a sollicité les services de la DDTM pour la mise en œuvre d'une étude sur la zone concernée. Les services de l'Etat, par le financement de l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) ont désigné le cabinet d'étude EGIS pour accompagner la commune afin d'une part, confirmer la faisabilité de l'opération et d'autre part, de cadrer et pré-phaser le projet.

#### **5-3 La stratégie foncière**

Il s'agit, pour la collectivité, de faire peser le portage foncier sur un tiers qui mènera le travail de négociation pour acquérir les différentes parcelles et qui permettra à la Commune de ne pas mobiliser ses crédits d'investissement.

#### **EPF**

Permet de démarrer les acquisitions au plus tôt—évite effet de valorisation terrain à partir du moment où la procédure réglementaire est lancée

Délibération : Le Conseil Municipal opte pour la procédure d'acquisition foncière par l'EPF Occitanie  
AUTORISE M. le Maire à signer la convention avec l'EPF, ainsi que tout document inhérent à ce dossier.

*Approuvé à l'unanimité.*

#### **5-4 Les objectifs de l'étude pré-opérationnelle**

*Préparation du cahier des charges en cours pour trouver le Bureau d'étude pluridisciplinaire capable d'accompagner la collectivité dans cette démarche.*

*→ Lancement semaine 3 de janvier, pour un retour fin-février.*

► **Définir** une préprogrammation de l'opération, avec une étude de marché pour déterminer l'équilibre économique de l'opération (soutenabilité).

A ce niveau d'études, la zone pourrait être mobilisée de la façon suivante :

NB - La route entre la D32 et le chemin du Soula est intégrée à la partie « voirie – espaces publics ».

► **Définir** une stratégie de montage comprenant des préconisations sur

- Définir les grands principes qui seront appliqués à la zone concernée et qui seront le cadre dans lequel l'aménageur développera le projet, qui sera celui de la commune.
- Préparer le cahier des charges dans le but de choisir un aménageur.

#### **5-5 Les stratégies de montage**

La ZAC – Zone d'Aménagement Concertée - Est le principal instrument d'urbanisme opérationnel à disposition des personnes publiques.

La ZAC est une opération publique d'aménagement qui permet à l'Etat, à la collectivité locale ou à un établissement public de mener une opération d'aménagement foncier d'envergure, complète et cohérente. Elle peut être réalisée en régie ou en concession.

En concession, le traité de concession permet de cadrer le rôle et les responsabilités de l'aménageur.

Les ZAC sont généralement d'une durée de 10 à 15 ans, qui doit être cohérente avec la capacité d'un opérateur à s'engager contractuellement.

A l'achèvement de la ZAC, les CCCT (Cahiers des Charges de Cession des Terrains) sont incorporés au PLU et le financement des équipements publics retourne au droit commun.

Délibération : Le Conseil Municipal doit déterminer la procédure à mettre en œuvre.

*Avis favorable à l'unanimité pour mettre en œuvre une procédure de ZAC*

### **5. Ressources Humaines**

Modification du tableau des effectifs

- Fermetures de postes :
  - o 2 postes d'adjoint technique (avancement de grade),
  - o 1 poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe.
- Ouvertures de postes :
  - o 2 postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe (avancement de grade),
  - o 1 poste d'attaché territorial.

Délibération : Le Conseil Municipal approuve ces modifications du tableau des effectifs.

*Approuvé à l'unanimité*

### **6. Questions diverses.**